

ANNEXE – MODALITÉS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA FORMATION À L'ÉDUCATION TECHNIQUE ET CLINIQUE

1. **Couverture de formation.** Philips assurera la formation clinique et la formation aux applications produit ("Formation") que le Client a sélectionnées dans le ou les catalogues de cours de Philips ("Catalogue(s) de cours") tel que spécifié dans le Devis.
2. **Exclusions.** La formation ne comprend pas (a) la formation technique liée à la maintenance ou au diagnostic ; ou (b) la formation aux applications cliniques sur le matériel ou les logiciels non installés ou fournis par Philips.
3. **Planification.** La formation doit être programmée au moins huit (8) semaines à l'avance, à l'exception de la formation en ligne. Les modifications apportées à la Formation programmée doivent être reçues par écrit par Philips au moins deux (2) semaines avant la livraison programmée.
4. **Présence.** Philips formera le nombre d'employés du Client ("Étudiant(s)") pour le cours spécifié dans le Devis, lorsque des places sont disponibles. Le ou les Étudiants doivent satisfaire aux exigences minimales d'admission énoncées dans le programme de cours, ils doivent satisfaire à toutes les conditions préalables avant l'admission, et ils peuvent être tenus de signer ou d'accuser réception de la liste de contrôle de sécurité Philips avant de recevoir la formation. Le Client est responsable de s'assurer que tous les étudiants participants ont signé la liste de présence après la formation.
5. **Emplacement du cours.** La formation peut être dispensée dans les locaux de formation de Philips, sur le ou les sites du Client spécifiés dans le Devis ("**Site(s)**"), par le biais d'une formation en ligne ou à distance, ou à un emplacement tiers déterminé par Philips.
6. **Options de paiement**
 - 6.1. **Crédit de formation.** Si le Client a acheté un crédit de formation, le solde initial du compte est spécifié dans le Devis. Lorsque le Client demande des services de formation, le solde du compte est réduit des heures pour le cours demandé par participant. En cas de dépassement du solde du compte, le Client peut ajouter des fonds/heures ou demander et payer un service de formation au prix catalogue publié alors en vigueur de Philips pour la formation. Le Client ne peut utiliser que les heures qu'il a acquises au fil du temps. Le crédit de formation expire comme indiqué dans le Devis ou en cas de résiliation du Contrat, et aucun crédit pour le solde de compte restant n'est reporté ou éligible au remboursement.
 - 6.2. **Achat direct de cours ou d'autres services éducatifs.** Le Client peut acheter des cours individuels aux prix publiés par Philips alors en vigueur.
7. **Déplacement.** Les frais de déplacement de Philips pour toutes les Formations dispensées sur le Site du Client sont inclus dans le prix décrit dans le Devis applicable. Sauf indication contraire dans le Devis, tous les frais de déplacement et de subsistance engagés par le ou les Étudiants relèvent de la responsabilité du Client.
8. **EXCLUSION DE GARANTIE.** PHILIPS NE DONNE AUCUNE GARANTIE QU'UN ÉTUDIANT RÉUSSIRA TOUT OU PARTIE DES COURS DE FORMATION PRODIGUÉS OU QUE LA FORMATION ENTRAÎNERA LA QUALIFICATION OU LA CAPACITÉ D'UN ÉTUDIANT À UTILISER LE SYSTÈME.

Version 08-2022